



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des relations avec les collectivités locales,
Bureau des finances locales**

Affaire suivie par : Isabelle Gueguen
Téléphone : 04 67 61 68 37
Mél : isabelle.gueguen@herault.gouv.fr

Montpellier, le 19 décembre 2023

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 2023-12-DRCL-0621

Etablissant la liste des journaux habilités à publier les annonces judiciaires et légales au titre de l'année 2024

Le préfet de l'Hérault

VU la loi n°55-4 du 4 janvier 1955 concernant les annonces judiciaires et légales modifiée par l'art. 3 de la loi n°2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises ;

VU la loi n° 86-897 du 1^{er} août 1986 portant réforme du régime juridique de la presse ;

VU le décret n°2009-1340 du 29 octobre 2009 pris pour application de l'article 1^{er} de la loi n°86-897 du 1^{er} août 1986 portant réforme du régime juridique de la presse ;

VU le décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012 relatif à l'insertion des annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce dans une base de données numérique centrale ;

VU les décrets n°2019-1216 du 21 novembre 2019 et n°2020-1178 du 25 septembre 2020 du ministère de la culture, relatif aux annonces judiciaires et légales ;

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2022 établissant la liste des publications de presse et services de presse en ligne habilités à insérer les annonces judiciaires et légales pour l'année 2023 ;

VU les demandes d'habilitations au titre de l'année 2024 présentées par les directeurs des journaux intéressés ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Hérault :

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Sont habilités à publier les annonces judiciaires et légales pour le département de l'Hérault au cours de l'année 2024, les journaux figurant en annexe du présent arrêté ;

ARTICLE 2 : Les journaux habilités par le présent arrêté s'engagent à publier les annonces judiciaires et légales aux tarifs fixés par arrêté conjoint des ministres chargés de l'économie et de la culture.

ARTICLE 3 : La publication des annonces judiciaires et légales ne peut avoir lieu que dans l'édition régulière des journaux à l'exclusion de toute édition, tirage ou supplément spécial contenant seulement ces annonces.

ARTICLE 4 : En vue d'assurer le contrôle des dispositions qui leur sont applicables, les journaux figurant à l'article 1^{er} du présent arrêté, sont tenus de déposer un exemplaire de chaque numéro portant insertion d'annonces judiciaires et légales à la préfecture de l'Hérault, Direction des relations avec les collectivités locales, bureau des finances locales.

ARTICLE 5 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Hérault est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

ARTICLE 6 : Indépendamment des recours administratifs (gracieux ou hiérarchiques), susceptibles d'être exercés, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Le préfet,

Pour le préfet et par délégation,

Le secrétaire général

Frédéric POISOT

PUBLICATIONS DE PRESSE :

QUOTIDIEN :

MIDI LIBRE

rue du Mas de Grille 34430 SAINT-JEAN-DE-VÉDAS

HEBDOMADAIRE :

HÉRAULT JURIDIQUE ET ÉCONOMIQUE

26 rue du Prado - Cap Concorde 34170 CASTELNAU-LE-LEZ

LA CROIX DU MIDI

15 avenue Prat Gimont CS 63325 31133 BALMA cedex

LA GAZETTE DE MONTPELLIER

13 place de la Comédie - CS 39530 34960 MONTPELLIER Cedex 2

L'AGGLORIEUSE

2 rue Valedeau 34000 MONTPELLIER

LA MARSEILLAISE

15 cours H. d'Estienne d'Orves 13001 MARSEILLE

LE PETIT JOURNAL

1300 avenue d'Ardus -BP 386 82003 MONTAUBAN Cedex

METROPOLITAIN - 7OFFICIEL

73 rue du 56 ème Régiment d'artillerie 34000 MONTPELLIER

MIDI LIBRE DIMANCHE

rue du Mas de Grille 34430 SAINT-JEAN-DE-VÉDAS

PAYSAN DU MIDI

Mas de Saporta CS 50032 34875 LATTES Cedex

SERVICES DE PRESSE EN LIGNE :

20MINUTES.FR

28-32 rue Jacques Ibert - carré Champerret - 92309 LEVALLOIS-PERRET

ACTU.FR

261 rue de Châteaugiron 35051 RENNES Cedex 9

BFMTV.COM

2 rue du général Alain de Boissieu 75 015 PARIS

HÉRAULT-TRIBUNE.COM

26 rue du Prado - Cap Concorde 34170 CASTELNAU-LE-LEZ

LAGAZETTEDEMONTPELLIER.FR

13 place de la Comédie - CS 39530 34960 MONTPELLIER Cedex 2

LAGGLORIEUSE.INFO

2 rue Valedeau 34000 MONTPELLIER

LAMARSEILLAISE.FR

15 cours H. d'Estienne d'Orves 13001 MARSEILLE

LAPROVENCE.COM

248 avenue Roger Salengro 13015 MARSEILLE

LATRIBUNE.FR

54 rue de Clichy 75009 PARIS

LEFIGARO.FR

14 boulevard Haussmann 75009 PARIS

LEMONDE.FR

67/69 avenue Pierre Mendès France 75013 PARIS

LEMONITEUR.FR

10 place du Général de Gaulle-Antony parc 2- 92186 ANTONY Cedex

LEPETITJOURNAL.NET

1300 avenue d'Arthus - BP 386 82003 MONTAUBAN Cedex

MIDILIBRE.FR

rue du Mas de Grille 34430 SAINT-JEAN-DE-VÉDAS

OUEST-FRANCE.FR

10 rue du Breil 35051 RENNES Cedex 9

PRESSAGRIMEDI.FR

Mas de Saporta CS 50032 LATTES 34875 Cedex